

Lure le 3 Juin 2019

**Non à la loi Buzyn :
C'est la remise en cause de l'accès aux soins de proximité**

Alors que le Sénat doit se prononcer cette semaine sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé la Coordination Nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité tient à manifester son inquiétude : ce projet de loi n'est pas à la hauteur de la crise de l'hôpital public et de l'accès aux soins dans notre pays ; pire il aggrave les décisions précédentes qui ont conduit à cette crise et favorise le secteur privé, contrairement à l'intérêt général.

La définition que donne Madame Buzyn des hôpitaux de proximité est un recul de plusieurs décennies, sans maternité, sans chirurgie, voire sans urgence ni SMUR. L'objectif annoncé de cinq à six cents hôpitaux labellisés « hôpitaux de proximité », va entraîner de facto la fermeture de nombreuses maternités, services de chirurgie et services d'urgence.

La référence au terme de « proximité » est une tromperie, un miroir aux alouettes qui vise à masquer la volonté gouvernementale de déclasser des centaines d'hôpitaux.

Pour les citoyens, la « **proximité** », c'est la garantie de plus d'humanité et de sécurité sanitaire.

Pour la Coordination, un véritable hôpital de proximité doit comporter, non seulement un service de médecine, mais aussi au minimum un service d'urgence fonctionnant 24h/24, une maternité de premier niveau, une activité de chirurgie avec le plateau technique nécessaire, la présence d'un SMUR : la proximité, c'est la sécurité.

Ce niveau de soins est une condition sine qua non pour assurer un maillage territorial permettant d'assurer un accès égalitaire aux soins pour toutes et tous.

.../...

.../...

Pour la pérennité et la qualité du service public, il est vital de mettre un terme à la marchandisation de la santé, de maintenir et développer l'emploi, la création de lits, de réguler l'installation des professionnels de santé et de mettre en place un véritable service de santé de proximité organisé autour des centres de santé.

Le projet de loi acte la fin du numerus clausus, limitant le nombre de médecins formés, mais, sans moyens supplémentaires pour l'université, cela ne sera que des mots.

Les comités de la Coordination Nationale ont interpellé les sénateurs de leur département en ce sens.

La Coordination Nationale appelle à signer le manifeste pour une renaissance des maternités, initié avec le collectif du Blanc, et à participer massivement aux initiatives de ses comités le 15 juin, dans le cadre d'une journée d'action nationale contre les fermetures de maternités, de services d'urgences, de chirurgie et pour l'accès de toutes et de tous aux soins dans la proximité et sans discriminations financières, c'est à dire pour une prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.



COORDINATION NATIONALE

des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : **1 rue Jean Moulin 70200 LURE**

Secrétariat : Lundi : 8h45-11h15 et 13h40-17h30 / Mardi : 8h45-14h45 / Jeudi : 8h45-11h15 / Vendredi : 13h40-16h15

Tél : 09 67 04 55 15

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146

Site : <http://coordination-defense-sante.org/>

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Vice-Présidente : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02